A . D . F . I .

NORD-PAS DE CALAIS -PICARDIE

Association pour la Défense des Familles et de l'Individu

Centre d'accueil, d'information et d'aide aux victimes des mouvements sectaires

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord le 9 juillet 1975 sous le n° 12639

Membre de l'Union Nationale des A.D.F.I. reconnue d'utilité publique J.O. 07/05/96

Membre de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme

COURRIER ARRIVE
LE 20 OCT. 2006
MISSION TARIFICATION

REÇU LE
20 OCT. 2006
DEPARTEMENT de la SOMME
BUREAU du COURRIER

Monsieur Daniel DUBOIS
Président du Conseil Général de la Somme
Sénateur de la Somme
Hôtel des Feuillants
53, rue de la République
80026 AMIENS Cedex 01

Lille, le 12 octobre 2006

Objet : Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2007
Pièces jointes : budget prévisionnel 2007 - rapport d'activité 2005 - compte de résultat 2005 - compte rendu du 28 juin 2006 de la commission d'enquête parlementaire relative à l'influence des sectes sur les mineurs

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre association depuis plusieurs années et de votre soutien financier que vous nous apportez.

L'ADFI est un centre d'accueil, d'information, de documentation et de soutien au service des victimes directes ou indirectes de mouvements à caractère sectaire totalitaire. L'ADFI reçoit les familles et sortants de sectes sur rendez-vous personnalisé et travaille avec les pouvoirs publics et politiques.

Dans le cadre de la prévention effectuée par l'ADFI, outre dans les collèges, lycées, universités, services municipaux..., l'ADFI a été auditionnée le 13 septembre 2006 par la commission d'enquête parlementaire relative à l'influence des sectes sur les mineurs dont le rapport sera rendu public ultérieurement. Ci-joint le compte rendu du 28 juin de l'Assemblée Nationale relatif à cette commission.

L'ADFI a instauré en 2001 un service d'accompagnement d'ordre juridique et psychologique au bénéfice des familles et sortants de secte. Ce service est régulièrement sollicité par ces victimes et c'est à leur demande que depuis juin 2003, l'ADFI a également mis en place un service d'échange et d'entraide afin de permettre aux victimes de mouvements à caractère sectaire de trouver des pistes pratiques et un soutien compréhensif. Les réunions de cette année sont autour de trois thèmes : « L'enfant et le phénomène sectaire » le 8 avril ; puis « La famille, le couple, les personnes et les sectes » le 17 juin; et enfin « Le patrimoine personnel et/ou familial et les sectes» le 18 novembre 2006 avec la présence de Monsieur Emmanuel JANCOVICI, chargé de mission au Ministère de la Santé, ayant auparavant assisté à ces réunions lui permettant d'informer les divers agents de la fonction publique lors de formations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale ainsi qu'à l'École Nationale de la Magistrature.
Le résultat de ces travaux lors des réunions d'échange et d'entraide donnera lieu à la publication d'un « cahier de doléances » qui sera adressé aux candidats à la Présidence de la République.

C'est pour cela que je sollicite cette année de nouveau un soutien financier à hauteur de 2000 euros pour continuer à apporter une efficacité près des victimes de sectes.

Naturellement, je reste à votre disposition, Monsieur le Président, et vous prie de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente de l'ADFI Nord Pas de Calais Picardie
Charline DELPORTE.

Merci

Charline Delporte

Les photocopies de documents ci-jointes sont extraites de la documentation de notre association. Elles sont réservées à votre seul usage privé et ne sont pas susceptibles de diffusion publique. L'ADFI Nord Pas de Calais Picardie décline toute responsabilité en cas d'inobservation de ces conditions.

19, place Sébastopol - 59000 Lille Tél : 03 20 57 26 77 - Fax : 03 20 30 86 04 - e-mail : adfi59@wanadoo.fr
Accueil téléphonique du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que les jeudi et vendredi de 9h à 12h ; et sur rendez-vous.